

un avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le conseil municipal de LANNOY s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel COLIN, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 19 mars 2025 laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la Loi.

PRÉSENTS : Michel COLIN, Virginie DELSART, Emmanuel RICOUART, Maryline HUTIN, Pascal KREEL, Benoit DE SLOOVERE, Guy SYSSAU, Laurent MAIRESSE, Christophe FOURNEAU, Magdaléna TAING, Magalie SACRE, Bony BOONE, Laurie PETIT

ABSENTS : Sophie LEBOULEUX, Jordan MULLIER, Melvyn CORNET

ABSENTS EXCUSÉS : Christelle BAEYAERT, épouse MOKRANE

REPRÉSENTÉS :

DECEDES : Maryvonne VAN ISACKER  
Michel BOURGOIS

Nombre de conseillers en exercice : 17

Secrétaire de séance : Guy SYSSAU

OBJET : Délibération sur le compte unique financier - LANNOY 2024

### Approbation Compte Financier Unique (CFU) 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	72 201,38	127 980,92	0,00	127 980,92	72 201,38
Opérations exercice	1 357 779,43	1 473 402,64	300 162,44	260 764,39	1 657 941,87	1 734 167,03

Total	1 357 779,43	1 545 604,02	428 143,36	260 764,39	1 785 922,79	1 806 368,41
Résultat de clôture		187 824,59	167 378,97			20 445,62
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	187 824,59	167 378,97	0,00	0,00	20 445,62
Résultat définitif		187 824,59	167 378,97			20 445,62

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Mr Le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibéré en séance publique les jour mois et an susdits

Le Maire,

